

Qu'est-ce que la fiscalité 757B ?



La **fiscalité de l'article 757 B** prévoit un abattement pour les **contrats d'assurance vie et les plans d'épargne retraite (PER)** selon les conditions détaillées dans le tableau.

	Contrats concernés par la fiscalité 757B	
	Assurance-vie souscrite après le 20 novembre 1991	PER individuel ou PER paneuropéen
Conditions d'âge	Non-concerné	Décès du titulaire après 70 ans
Versements concernés	Primes versées après les 70 ans de l'assuré	Totalité des sommes, rentes ou valeurs dues au décès
Abattement global	30 500 € sur l'ensemble des contrats souscrits par un même assuré pour tous les assureurs	30 500 € sur l'ensemble des contrats souscrits par un même assuré
Répartition de l'abattement	Si plusieurs bénéficiaires : répartition selon la part leur revenant dans les sommes taxables	Si plusieurs bénéficiaires : répartition selon la part leur revenant dans les sommes taxables
Taxation au-delà de l'abattement	Droits de succession selon le lien de parenté entre le bénéficiaire et l'assuré	Droits de succession selon le lien de parenté entre le bénéficiaire et l'assuré
Exonérations	- Conjoint survivant ou partenaire PACS - Frère ou sœur célibataire, veuf, divorcé ou séparé sous conditions	- Conjoint survivant ou partenaire PACS - Frère ou sœur célibataire, veuf, divorcé ou séparé sous conditions
Ce qui n'est pas taxé	Les intérêts et plus-values du contrat ne sont pas soumis aux droits de succession	Non-concerné
Spécificité	Non-concerné	L'abattement s'applique sur la totalité des sommes contrairement à l'assurance-vie classique,



L'**administration fiscale** impose une déclaration des versements ou capitaux :

- dans les délais de la déclaration de succession pour **les bénéficiaires**
- dans les 60 jours pour **l'assureur** après connaissance du décès

Dès que nous avons connaissance du décès de l'assuré et des coordonnées du bénéficiaire, nous vous adressons :

- la liste des documents attendus
- le formulaire prérempli de l'administration fiscale

Quelles sont vos démarches à réaliser ?

- 1** Vous complétez **en double** exemplaire le formulaire.
- 2** Vous l'adressez **en double** exemplaire à l'administration fiscale.
- 3** L'**administration fiscale** vous retourne le formulaire justificatif.
- 4** Vous nous transmettez les documents attendus et le formulaire justificatif.
- 5** Nous réglons le capital dans les **30 jours** à réception.

Comment réaliser vos démarches ?

Nous vous adressons, dès connaissance du décès de l'assuré et des coordonnées du bénéficiaire :

- la liste des documents attendus

- le formulaire prérempli CERFA **2705-A-SD** pour les contrats concernés par l'article 757 B.

A Nous avons déjà renseigné ces informations

B Vous n'avez rien à renseigner dans cette partie

Comment réaliser vos démarches ?

1 Vous complétez en double exemplaire le formulaire.

Pour faciliter vos démarches, nous avons rempli une partie du formulaire selon la clause bénéficiaire.

Quand le nombre de bénéficiaires est inconnu, nous laissons **les colonnes 8 et 9 à compléter.** A

Avant d'envoyer ce document au centre des impôts, vous devez renseigner ces colonnes avec les informations nécessaires

The form is a standard French tax declaration (CAISSE À REMPLIR POUR LE DÉCLINANT) with handwritten notes. The notes highlight specific sections:

- B**: Handwritten in a red box around the text "Assureur ou autre que Plan Capital" and "Plan Capital".
- A**: Handwritten in a red box around the text "Informations concernant le(s) bénéficiaire(s) - 1 ligne par bénéficiaire".
- C**: Handwritten in a red box around the text "Nom de naissance" and "Nom d'usage".
- D**: Handwritten in a red box around the text "Prénom" and "Nom de naissance".

Small text at the bottom left of the form reads: "Veuillez renseigner les colonnes, voir la notice n° 2705-A-001/2020" and "Fournir un mandat ou un agrément de l'assuré ou de son gérant".

Deux solutions s'offrent à vous

● Vous complétez vous-même les montants dans les colonnes 8 & 9

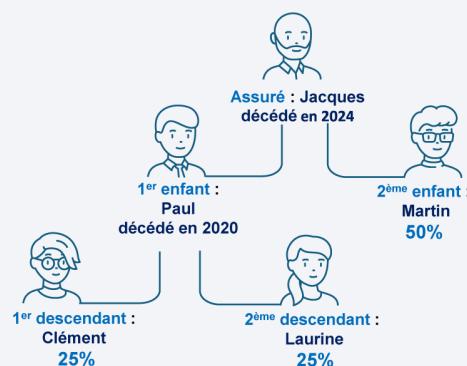
Pour vous aider à calculer ces montants :

1. Prendre les montants reportés dans les **colonnes 3 et 4 ou 5** B
2. Déterminer la part de chaque bénéficiaire à l'aide de ces montants.



Comment calculer ces montants ?

Voici un **exemple** concret pour comprendre le calcul de la part de chacun :



- Jacques est décédé en **2024**.
→ Il avait **2 enfants** : Paul et Martin.
- La clause bénéficiaire de son contrat est :
Mes enfants à parts égales.
A défaut de l'un, ses descendants.
- Son fils Paul est décédé en **2020 avant son père**.
→ Il avait **2 enfants** : Clément et Laurine.

Répartition		
Martin	1/2	50%
Clément	1/4	25%
Laurine	1/4	25%

ou

● Vous nous adressez les documents indiqués selon votre cas :

Clause bénéficiaire

Documents

Mes enfants à parts égales

- Copie des **livrets de famille** de chaque union de l'assuré ou
- Copie de la **dévolution successorale*** de l'assuré

Mes enfants à parts égales. A défaut de l'un, ses descendants

- Copie des **livrets de famille** de chaque union de l'assuré ou
- Copie de la **dévolution successorale*** de l'assuré

Mes héritiers

- Copie de la **dévolution successorale*** de l'assuré

À réception de ces documents, nous vous retournerons votre **formulaire complété**.

Ce nouvel échange **allongera le délai** de traitement du dossier.

*La **dévolution successorale** désigne les héritiers d'une personne décédée. Ce document est rédigé par le notaire en charge de la succession.

D Chaque bénéficiaire doit **compléter, dater et signer** sa partie. S'il y a plus de 3 bénéficiaires, dupliquez cette page

2 Vous adressez **en double** exemplaire le formulaire à l'administration fiscale.



Coordinnées du centre des impôts

www.impots.gouv.fr/annuaire-des-services-charges-de-lenregistrement

3 L'administration fiscale vous délivre le formulaire justificatif **CERFA 2705-A-SD** au titre de la déclaration partielle de succession
Il s'agit :

E D'un **certificat d'acquittement 2705-A-SD** quand les droits ont été réglés à l'administration fiscale.

ou

F D'un **certificat de non-exigibilité 2705-A-SD** quand aucun droit n'est dû à l'administration fiscale

ou

D'un **calcul des droits** pour règlement à l'administration fiscale. Vous pouvez nous demander de verser directement ces droits à l'administration fiscale. Nous les prélèverons lors du paiement de votre part de capital.

4 Vous nous transmettez

- l'ensemble des documents attendus
- le justificatif fiscal **CERFA 2705-A-SD recto-verso indispensable** à la mise en paiement du capital.

5 Nous réglons le capital dans les 30 jours à réception de l'ensemble des documents complets et recevables.